



AVIS PUBLIC

## Dérogation mineure 331, 1<sup>re</sup> Avenue (Lot numéro 1 575 493)

### AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard des deux futures habitations bifamiliales jumelées, sur les lots projetés 6 338 318 (331, 1<sup>re</sup> Avenue) et 6 338 319 (333, 1<sup>re</sup> Avenue), lots actuellement désignés comme étant le lot 1 575 493, ayant pour objet d'autoriser :

- Que les galeries en cour avant soient situées à 0 mètre de la ligne mitoyenne au lieu de la distance minimale de 1,5 mètre;
- Que la largeur des cases de stationnement soit de 2,50 mètres au lieu du minimum de 2,60 mètres.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 12 novembre 2019 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à L'Île-Perrot, ce 18 octobre 2019.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA  
Greffière